

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 18/001/2010 (Public)

ÉFAI

12 février 2010

Liban. Joseph Sader, enlevé il y a un an, doit être libéré

Les ravisseurs de Joseph Sader, citoyen libanais, dont le sort reste incertain depuis son enlèvement dans une rue de Beyrouth il y a tout juste un an, doivent le libérer sans délai, a déclaré Amnesty International.

Joseph Sader, 57 ans, a été enlevé par plusieurs hommes dont on ignore l'identité le 12 février 2009 au matin, sur le trajet de son domicile à Maghdoushe, à 50 kilomètres au sud de Beyrouth, aux bureaux de la compagnie aérienne Middle East Airlines (MEA) près de l'aéroport international de Beyrouth, où il travaillait comme directeur des services opérationnels Information et Technologie de la MEA.

Selon les informations dont dispose Amnesty International, il venait de descendre d'un taxi de type minivan sur un pont dans le quartier de Cocody, dans le sud de Beyrouth et marchait en direction de la route conduisant aux bureaux de la MEA lorsqu'une voiture Chevrolet Venture blanche s'est arrêtée à sa hauteur. Deux hommes en civil en seraient sortis et l'auraient forcé à monter par la porte coulissante ; la voiture, conduite par un troisième homme, aurait ensuite redémarré.

Joseph Sader n'a pas été revu depuis, il n'a pas non plus été autorisé à contacter sa famille ni aucune autre personne, ce qui fait craindre pour sa sécurité. Toutefois, les informations rassemblées par Amnesty International indiquent que Joseph Sader est retenu contre son gré dans un lieu inconnu par des membres d'un groupe armé ne relevant pas de l'État.

Les responsables de son enlèvement et de sa détention illégale le soupçonnent apparemment d'avoir fourni des renseignements aux services secrets israéliens.

Amnesty International a écrit aux autorités libanaises en décembre 2009 pour demander des informations sur les mesures prises par les autorités libanaises pour obtenir la libération de Joseph Sader.

L'organisation a déclaré que, s'il existait des éléments de preuve indiquant qu'il pourrait avoir commis des actes d'espionnage ou d'autres infractions, il devait être inculpé et jugé dans les meilleurs délais par les autorités de l'État selon une procédure répondant aux normes internationales d'équité des procès et excluant le recours à la peine de mort.

Ziad Baroud, ministre de l'Intérieur, a répondu à Amnesty International en janvier ; il a indiqué que les autorités libanaises poursuivaient leur enquête sur l'enlèvement en coordination avec l'armée et les services de renseignement libanais, que le dossier avait été confié aux autorités judiciaires compétentes et que la famille avait reçu l'assurance que les autorités attachaient la plus haute importance à la résolution de cette affaire.

Complément d'information

Au cours de l'année 2009 et début 2010, les autorités libanaises ont annoncé avoir mis à jour plusieurs réseaux d'espionnage au profit d'Israël. Dans le même temps, au moins 70 personnes soupçonnées d'appartenir à ces réseaux ont été arrêtées, inculpées et sont, pour la plupart, toujours en détention dans l'attente de leur procès. La majorité d'entre elles ont été arrêtées par les forces de sécurité libanaises, mais un homme au moins, Marwan al Fakih, aurait été appréhendé, détenu et interrogé d'abord par le Hezbollah, à la fois groupe armé et parti politique, avant d'être remis aux autorités libanaises.

Bien qu'il y ait eu plusieurs exemples ces dernières années de groupes armés agissant illégalement et appréhendant, détenant et interrogeant des personnes avant de les libérer ou de les remettre aux autorités libanaises, il ne s'agissait que d'épisodes sporadiques comparés aux événements qui ont suivi le retrait des forces israéliennes au sud-Liban en mai 2000. À ce moment-là, de nombreuses personnes soupçonnées d'avoir collaboré avec Israël ont été appréhendées par le Hezbollah et Amal, un autre parti politique dans le sud du pays. Certaines ont été maintenues en détention dans des prisons appartenant à ces groupes avant d'être libérées. D'autres sont restés emprisonnées pendant de semaines, parfois des mois, avant d'être remises aux autorités libanaises. Elles ont ensuite souvent été inculpées et jugées, la plupart du temps par des tribunaux militaires.